

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL
MINISTERE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

82/733

LE DECRET N° 82/733 du 7 Août 1982

PORTANT LE DECRET N° 80/16 DU 15 MAI 1980
PORTANT COMPOSITION DES COMITES EXECUTIFS DES
CONSEILS POPULAIRES DES REGIONS, DISTRICTS
ET COMMUNES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO, ET CE QUI CONCERNE CERTAINS DISTRICTS
DE LA REGION DE LA CUVETTE.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PAIX ET DEMOCRATIE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 4 juillet 1977 ;

Vu la Loi n° 80/80 du 5 novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution ;

Vu la Loi n° 85/81 du 6 novembre 1981 portant institution
des Conseils Populaires des Régions et Districts et la décentrali-
sation administrative de République Populaire du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 13/79 du 10 mai 1979 portant loi élec-
torale pour le référendum constitutionnel et les élections à l'Assem-
blée Nationale Populaire, aux Conseils Populaires des Régions, Dis-
tricts et Communes ;

Vu le Décret n° 87/443 du 25 août 1977 fixant l'organisa-
tion administrative territoriale de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 87/444 du 25 août 1977 fixant les limites
et les chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 77/138 du 4 avril 1977 portant nomination
du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/16 du 15 mai 1980 portant nomina-
tion des membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/147 du 3 novembre 1977 portant organi-
sation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/343 du 3 novembre 1977 portant créa-
tion, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Admi-
nistration de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 78/871 du 7 février 1978 fixant le trai-
tement mensuel des membres des Délégations spéciales des Régions,
Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 80/161 du 15 mai 1980 portant composition
des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts
et Communes de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 81/816 du 16 janvier 1981 portant recti-
ficatif au Décret n° 80/16 du 15 mai 1980 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres ;

.../...

Vu le Décret n° 01/017 du 26 janvier 1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;

Vu le Procès-Verbal de la session Ordinaire du Conseil Po-
pulaire du District de Makoua, tenue le 6 février 1981 ;

Vu le Procès-Verbal de la session budgétaire du Conseil
Populaire du District de Makoua, tenue le 14 février 1981 ;

A R T I C L E :

ARTICLE 1^{er}. - Les dispositions du Décret n° 00/016 du 20 mai 1980 susvisé
sont modifiées comme suit en ce qui concerne les Comités Exécutifs des Con-
seils Populaires des Districts de Makoua et d'Aboko (région de la Cuvette).

1°) - COMITÉ EXECUTIF DU DISTRICT DE MAKOUA

Président du Comité Exécutif..... AKA David
Secrétaire Chargé des Activités du Parti..... OGAOKA Roger
Secrétaire Chargé de l'Administration..... ITOU-OGAOKA Zéphyrin
en remplacement du Camarade AKA David, démis de ses fonctions.
Chef de P.C.A. de N'Tokou..... OGAOKA André,
en remplacement du Camarade AKA Casimir, démis de ses fonctions.

2°) - COMITÉ EXECUTIF DU DISTRICT DE ABOKO

Président du Comité Exécutif..... AKOU-ALOU Guillaume
Secrétaire Chargé des Activités du Parti..... BOYOKA-BUANGA
Secrétaire Chargé de l'Administration..... OKOYO Emmanuel
en remplacement du Camarade OGAOKA François, démis de ses fonctions

L A I S S E E N C H A R G E M E N T

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise
de fonctions des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à BRUXELLES, le 7 Août 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUASSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur

Colonel Louis SYLVAIN-SOVI.-

Le Ministre des Finances,

Colonel François-Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

LEAOUNDEOU ITIEI S. KAMANDA.-

Bernard COLBO KAPETCHA.-